

Création de la voie lente intervillageoise entre Herbiester, Jalhay et Charneux

1. Description succincte du projet

Il s'agit de relier les villages d'Herbiester, Jalhay et Charneux par une piste cyclo-piétonne sur un peu plus de 3km.

5 situations ont été identifiées, qui bénéficient chacune d'un aménagement particulier.

- Tronçon 1a. Entre Herbiester (au niveau de la liaison correspondant au Tour du Lac de la Gileppe) et le Chemin des morts : environ 500 m de piste béton.
Du charroi agricole est autorisé et est limité aux extrémités du tronçon pour l'accès aux parcelles.
- Tronçon 1b. Entre la Salle de la Jeunesse d'Herbiester et la N672 : marquage de bandes cyclables suggérées (2 x 720 m)
- Tronçon 2. Entre le parking de la maison communale et la place du Haut-Vinâve : environ 300 m de voirie partagée.
- Tronçon 3. Entre la place du Haut Vinâve, Thier de Hive et le Fawetay : environ 650 m de voirie apaisée - zone 30. **Et/ou zone de rencontre. À adapter suivant choix de la commune(cfr note kdrix n°3).**
- Tronçon 4. Entre le Fawetay et Charneux : environ 1 km de piste béton.
Du charroi agricole est autorisé et est limité aux extrémités du tronçon pour l'accès aux parcelles.

2. Justification du projet

L'accessibilité routière du territoire est bonne et la mobilité collective moins efficace. L'usage de la voiture est dès lors rendu inévitable, ce qui est renforcé par la faible densité de population et la forte étendue du territoire. Ces constats sont encore plus forts dans les plus petits villages ne disposant quasi pas de services (ce qui inclut les transports en communs) ni de commerces. Le nombre de véhicules augmentent et avec lui, les incivilités et les nuisances ressenties par les riverains. Pour freiner cette situation, les aménagements cyclables reliant les villages pour les déplacements utilitaires sont inexistantes excepté le RAVeL entre Sart-Station et Nivezé. Les villages étant relativement éloignés les uns des autres, les dénivelés et surtout la Hoëgne accentuant cette distance, l'aménagement des liaisons cyclables est un véritable défi. Elles sont une alternative à privilégier, notamment pour renforcer l'accessibilité entre les villages. Plus récemment, les coûts des déplacements automobiles ayant « explosés », la mobilité douce est stratégique d'un point de vue économique et social autant qu'environnemental.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale de la mobilité active à l'échelle de la commune et reliée aux communes voisines.

Il s'agit de relier tous les villages entre eux et avec les liaisons régionales du RAVeL.

Ainsi, en partant du RAVeL « Tour du Lac de La Gileppe », une « dorsale nord-sud » relie les villages d'Herbiester, Jalhay, Charneux, Tiège, Sart et Cokaifagne ; et arrive au RAVeL L44A qui permet de rejoindre Nivezé.

Des liaisons « est-ouest » permettent de relier la « dorsale nord-sud » aux villages de Surister, Solwaster, Stockai et Le Wayai.

Globalement, l'aménagement de 29 km de pistes cyclables sont prévues.

Ce 1^{er} tronçon permet de relier Jalhay où se situent de nombreux services et commerces, et notamment l'administration communale, Herbiester où passe le pré-RAVeL, et Charneux, 1^{ère} étape de la future « dorsale nord-sud », lieu de départ de promenades touristiques. A eux trois, ces villages représentent plus de 10% de la population du territoire communal. A titre de comparaison, les villages de Nivezé et Cokaifagne relié par le RAVeL L44A représentent plus de 17% de la population du territoire communal.

Caractère rural du projet

Le tracé respecte au mieux les chemins existants et les aménagements sont différenciés selon la localisation en zone bâtie ou non. Une partie du tracé correspond à des chemins ruraux très partiellement utilisés à des fins agricoles occasionnelles.

Effets directs et multiplicateurs

L'autoroute et la Hoëgne formant des « barrières » entre les villages situés de part et d'autre, des aménagements cyclables performants traversant ces obstacles permettent d'améliorer la cohésion territoriale entre les villages.

Ces cheminements utilitaires sont développés en synergie avec les déplacements touristiques.

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-M-02 : Aménagement de la traversée du village de Nivezé
- L1-M-03 : Création d'un espace de convivialité à Charneux
- L2-M-04 : Création d'un espace de convivialité à Herbiester
- L2-M-06 : Création de voies lentes intervillageoises (autres liaisons)
- L2-M-07 : Aménagement de cheminements piétons au sein des villages
- L3-M-05 : Création d'une piste cyclable touristique autour du lac de la Gileppe

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectif B : Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés
En repensant globalement les déplacements intra et extra communaux en privilégiant les modes doux et alternatifs
En favorisant les déplacements quotidiens et de proximité à pied ou à vélo
En rendant la route plus sûre pour les usagers faibles et aménager les traversées de villages
En limitant l'usage individuel et professionnel de la voiture
Objectif D : Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO2 et en stimulant la production d'énergies renouvelables
En économisant la consommation et encourageant la sobriété énergétique, tant au niveau de l'institution communale que de ses habitants

Liens avec d'autres stratégies

- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune où l'on circule facilement et en toute sécurité
- LEM (Liège Europe Métropole) : axe 4 : « des initiatives de mobilités rurales alternatives se renforcent », axe 5 : « des lacs et des rivières intégrés dans l'offre de découvertes ardennaises, des circuits et boucles cyclables qui donnent à voir tout le territoire et une coopération renforcée entre les villes patrimoniales de Spa, Stavelot et Malmedy. »
- PNHFE (Parc Naturel Haute Fagne Eifel) : contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel, renforcer les voies de mobilité douce entre les villages

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En prévoyant la liaison avec les 2 RAVeL présents sur le territoire, la continuité du réseau avec les territoires voisins est garantie. Les caractéristiques naturelles du territoire (bocage, ruissellement, captages) ne sont pas impactées par le projet puisque le tracé s'appuie sur des routes communales et des sentiers agricoles existants. Le projet impacte positivement les enjeux du développement durable, notamment :

- accessibilité pour tous, les habitants, les agriculteurs et les touristes,
- amélioration de l'environnement (par rapport aux équipements et aux pollutions liés à la voiture),

- diminution des consommations énergétiques (qui permet de diminuer la dépendance des habitants et du territoire aux énergies fossiles),
- diminution des contraintes financières,
- amélioration des contacts sociaux et de la convivialité,
- renforcement des atouts touristiques.

5. Localisation et statut

Localisation et intégration au sein de la commune

Le projet permet de relier les villages de Jalhay, Herbiester et Charneux.

Statut de propriété

Propriétés privées et domaine public communal

Cadre légal

Le chemin se situe :

- entièrement sur des chemins de l'atlas vicinal : chemin n°7 ou 44 (au nord) 58, 45, 8, 46, 22 et 61
- en zones d'habitat à caractère rural et agricole au plan de secteur
- entièrement en zone de haies remarquables
- ni en zone Natura 2000, ni de protection de captage, ni à la BDES (sols pollués)
- partiellement à la carte archéologique

Le projet est traversé par un ruisseau (non classé) qui engendre un aléa d'inondation faible à son niveau. De nombreux axes de ruissellement traversent le projet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Autres intervenants financiers potentiels : DR, appels à projets, SPW MI
- Partenaires associés : CLDR, Associations, GRACQ

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR du 24/09/2019 a identifié le logement comme thème prioritaire du pilier de développement durable « territoire ».

Lors du GT du 11/02/2020, ce projet est apparu comme prioritaire parmi les projets du même thème. Il a fait l'objet d'une CLDR particulière le 12/12/2021 afin de préciser les tracés.

Lors de la réunion de CDLR de prépriorisation du 31 mai 2022, la CLDR a décidé de programmer ce projet à court terme.

Lors de la réunion de CDLR de présentation des projets, il a été proposé d'isoler le tronçon Jalhay - Herbiester vers Charneux car bénéficiant d'une étude partielle, et complémentaire de l'espace de convivialité à Charneux (projet de ce PCDR).

Lors de la réunion de CDLR de validation des projets, ce choix a été confirmé et le projet a été choisi à l'unanimité comme 1^{ère} Convention.

État du dossier/État actuel

- Les pôles d'attractivité ont été identifiés : écoles, crèches, services communaux, équipements sportifs dont RAVEl, salles des Jeunesses, lieux de convivialité...
- Le tracé entre les 3 villages a été réalisé par la CLDR.
- La partie sud entre la route Fawetay et Charneux se situe dans le domaine privé mais sur un chemin vicinal utilisé. Au-delà, la partie nord se situe dans le domaine public communal.
- Environ 400 m du chemin situé entre Charneux et Fawetay (tronçon 4) ont fait l'objet d'un levé de géomètre.
- Un auteur de projet a été désigné.

Programme des travaux (Cf. Annexes 7 et 8)

- La 1^{ère} étape est l'identification et la réalisation des emprises. Il s'agit de redéfinir les largeurs du domaine public pour y accueillir les nouveaux aménagements.
- Cf. annexe 6 et plans de détails pour la description des différents tronçons.

Tronçon 1a

Le projet débute depuis le carrefour dans Herbiester par une voirie au revêtement hydrocarboné en mauvais état (+/- 30m).

Un raclage-pose sera réalisé pour rénover cette voirie qui permet d'accéder à quelques habitations et au chemin rural.

Le filet d'eau existant sera, en partie, modifié pour être adapté à la jonction avec le nouveau revêtement du chemin.

Des caniveaux transversaux seront placés afin de capter les eaux de ruissellement du chemin.

Les mesures réalisées sur le reste du tronçon (+/- 435m) montrent des largeurs d'emprises variables, entre 2,00 m et 3,00 m disponibles.

Le chemin est bordé de part et d'autre de haies, d'arbres et de clôtures.

Le cheminement sera composé d'une bande centrale en béton (brossé) d'une largeur de 2,00 m combiné à un empiérement latéral (largeur variable suivant emprise disponible).

Cette configuration permet de limiter l'emploi du béton ainsi que de favoriser, et d'en avoir une meilleure maîtrise, la gestion des eaux de ruissellement.

Cette configuration est dans la continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre sur le territoire de la commune.

Du charroi agricole est autorisé et il est limité aux extrémités du tronçon pour l'accès aux parcelles.

Afin d'empêcher les usagers autres que ceux autorisés, des aménagements (potelets, grille avec cadenas, barrière-porte, écluses, ...) seront mis en œuvre entre les parties accessibles à un charroi agricole et la piste réservée uniquement à un déplacement doux.

Tronçon 1b

Ce tronçon, de +/- 725m, est emprunté par les riverains, ainsi que par le TEC, dans les deux sens de circulation. Il n'est pas possible de mettre cette voirie en sens unique.

La largeur de cette voirie est de +/- 3,50 m. Il est dès lors impossible de mettre en place une piste cyclo-piétonne séparée des voitures.

Mise en œuvre de bandes cyclables suggérées (BCS) ainsi que des marquages à intervalles réguliers de logos vélo et de chevrons.

La traversée du Chemin des Monts (à proximité du n°27) par la voirie agricole et la Ruelle Sotrez (accès à l'école de Jalhay) sera sécurisé (mise en œuvre d'un matériau de revêtement différencié, de signaux verticaux, de coussins berlinois, d'une chicane à l'aide de barrière sur la partie Ruelle Sotrez ...).

Le revêtement de la Ruelle Sotrez sera réfectionné afin de garantir un accès à l'école de Jalhay en toute sécurité.

Traversée de la N672

Des contacts ont été établis avec le SPW MI afin d'établir une coordination pour mettre en œuvre la traversée sécurisée de la rue de la Fagne.

Le SPW MI informe qu'ils sont dans l'attente de la réception prochaine du futur plan d'infrastructure définissant les projets repris en études et réalisation. Un chef de projet doit également être désigné.

Sans ces éléments, il leur est difficile de fournir une réponse précise à ce stade. Toutefois, le SPW MI s'engage à tenir informé de l'avancement du dossier et des possibilités de réalisations.

Tronçon 2

La piste cyclo-piétonne est matérialisée par la mise en œuvre adaptée de marquages (chevrons et pictogrammes vélo) et de signaux verticaux (+/- 180m).

Tronçon 3

Ce tronçon est composé de la rue Haut Vinâve, de la Place du Vinâve, de la rue Thier de Hive et d'une partie de la rue Fawetay.

Ce tronçon mesure +/- 650m de long.

Au vu de la situation existante (rue Haut Vinâve et Place du Vinâve réaménagée, et l'étroitesse des voiries existantes), ce tronçon sera placé en zone 30 pour une circulation apaisée.

Il ne s'agit ni d'une zone de rencontre, ni d'une zone cyclable.

La vitesse réduite à 30km/h offre à l'automobiliste un champ visuel plus large et lui permet d'établir plus facilement un contact visuel avec les autres usagers. Cela favorise la cohabitation des cyclistes avec les véhicules motorisés et en cas d'accident, cela diminue la gravité des blessures.

L'intervention consiste à la mise en œuvre adaptée de marquages et de signaux verticaux.

Une adaptation sera éventuellement apportée suivant les choix et indications de la commune.

Tronçon 4

Le cheminement sera composé d'une bande centrale en béton (brossé) d'une largeur de +/- 2,00 m à 2,50 m combiné à un empiérement latéral (largeur variable suivant emprise disponible).

Cette configuration permet de limiter l'emploi du béton ainsi que de favoriser, et d'en avoir une meilleure maîtrise, la gestion des eaux de ruissellement.

Cette configuration est dans la continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre sur le territoire de la commune

Du charroi agricole est autorisé et il est limité aux extrémités du tronçon pour l'accès aux parcelles.

Afin d'empêcher les usagers autres que ceux autorisés, des aménagements (potelets, grille avec cadenas, barrière-porte, écluses, ...) seront mis en œuvre entre les parties accessibles à un charroi agricole et la piste réservée uniquement à un déplacement doux.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? ☐ OUI ☒ NON

Démarches administratives à réaliser

- Obtention d'une convention faisabilité
- Réunion de coordination
- Obtention d'une convention réalisation
- Consultation des habitants sur leur participation au projet
- Permis d'urbanisme, Décret voirie, CSC, dossier d'exécution

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- L'ensemble de la conception et des travaux d'aménagement sont développés dans un objectif de durabilité.
- Entretien régulier par la Commune.

8. Estimation globale du coût

CRÉATION DE LA VOIE LENTE INTERVILLAGEOISE ENTRE HERBIESTER, JALHAY ET CHARNEUX	
	Prix global en € (HTVA)
CHAPITRE D : TRAVAUX PREPARATOIRES - DEMOLITIONS Sciage, démolition de revêtement hydrocarboné, démolition d'éléments linéaire, démolition sou-fondation et fondation, ...	129 943.00 €
CHAPITRE E : TERRASSEMENTS Déblais et remblais généraux, ...	50 600.00 €
CHAPITRE F : SOUS-FONDATAIONS ET FONDATIONS Géotextile, compactage fond de coffre, fondation d'empierrement, fondation C16/20, ...	98 997.80 €
CHAPITRE G : REVETEMENTS Revêtement en béton ép : 16 cm et béton armé ép : 20cm, enrobés hydrocarbonés, couche de collage, traitement de joint, ...	376 579.50 €
CHAPITRE H : ELEMENTS LINEAIRES Bordure droite, filet d'eau, sciage, ...	10 895.50 €
CHAPITRE I : DRAINAGE ET EGOUTTAGE Tuyau de raccordement, caniveau, ...	9 900.00 €
CHAPITRE J : PETITS OUVRAGES D'ART Potelets, clôture, barrières d'accès, ...	2 090.00 €
CHAPITRE L : SIGNALISATION Signaux routiers, ...	15 158.00 €
CHAPITRE S : SIGNALISATION HORIZONTALE Travaux préparatoires aux marquages, nettoyage, marquages grandes surfaces, marques figuratifs vélo-chevrons-autres, ...	118 173.00 €
CHAPITRE X : TRAVAUX EN REGIE ET DIVERS Prestation ouvrier qualifié, chef d'équipe, utilisation d'engins, etat des lieux, ... y compris frais pour essais technique en cours d'exécution et a posteriori	35 868.80 €
TOTAL	848 205.60 €

FRAIS D'ETUDES Auteur projet Coordinateur sécurité/santé	8%	67 856.45 €
Total Hors TVA		916 062.05 €
TVA (21 %)		192 373.03 €
TOTAL GÉNÉRAL TVAC		1 108 435.08 €

TOTAL GÉNÉRAL	Part communale	Part DR (avec plafond)	Taux DR
1 108 435.08 €	428 435.08 €	680 000.00 €	80%

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Voies lentes Tronçon	Liaison	Commune (PV de réception des

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des voies lentes créées (en nombre de personnes par an, 3 ans après la fin des travaux)	En augmentation	Comptage selon une méthodologie à définir (par le GT mobilité de la CLDR, par un compteur automatique temporaire ou non...)

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (localisation et statut)

Les contraintes identifiées sont liées à la présence de haies et d'axes de ruissellement. Les haies existantes ne seront pas coupées et la gestion des eaux de ruissellement sera prévu. Le revêtement induré sera posé autant que possible sur la limite de l'emprise pour laisser un accotement empierré le plus large possible pour les autres utilisateurs. Le revêtement induré est posé avec une légère pente amenant les eaux sur une « banquette », accotement aménagé avec un empierrement grossier permettant l'infiltration. Aux endroits où traversent le passage d'eau et les axes de ruissellement, le dispositif sera renforcé par un lit drainant (en sous fondation) permettant à l'eau de passer sous la piste.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

La superficie imperméabilisée est d'environ 2500m² (seuls les tronçons 1a et 4 ne sont pas encore revêtus). Les profils des pistes permettent l'infiltration des eaux sur le maximum du parcours, et une gestion des eaux adaptée au niveau des axes de ruissellement. Vu la localisation de la piste sur des routes communales déjà revêtues ou des chemins agricoles anciens et régulièrement empruntés par les engins agricoles, l'imperméabilisation due au revêtement induré est considérée comme inchangée.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

La principale ressource naturelle utilisée est l'espace. Cependant, le tracé prévu s'appuie sur des voiries déjà utilisées et donc sur un espace déjà utilisé pour cet usage.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet

Le coût par m² (260€) peut sembler élevé cependant il est à relativiser par sa durée dans le temps et par le nombre d'utilisateurs.

E. Mesures en faveur de la biodiversité

Le projet permet d'être au contact direct de la nature présente entre les villages. Le respect de la végétation existante favorise la continuité du réseau écologique. Sur l'ensemble du tracé (environ 3km), seuls 260m en zone agricole et 60m en zone d'habitat à caractère rural ne sont pas longés par des haies (remarquables) et/ou des arbres. Le projet permettra de compléter le cas échéant, voire d'ajouter (séparation physique), les haies.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

C'est l'impact principal du projet : permettre à, tous les habitants quelques soient le genre, l'âge, la santé (notamment les PMR) et la situation socio-économique, une utilisation optimale entre ces 3 villages.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire

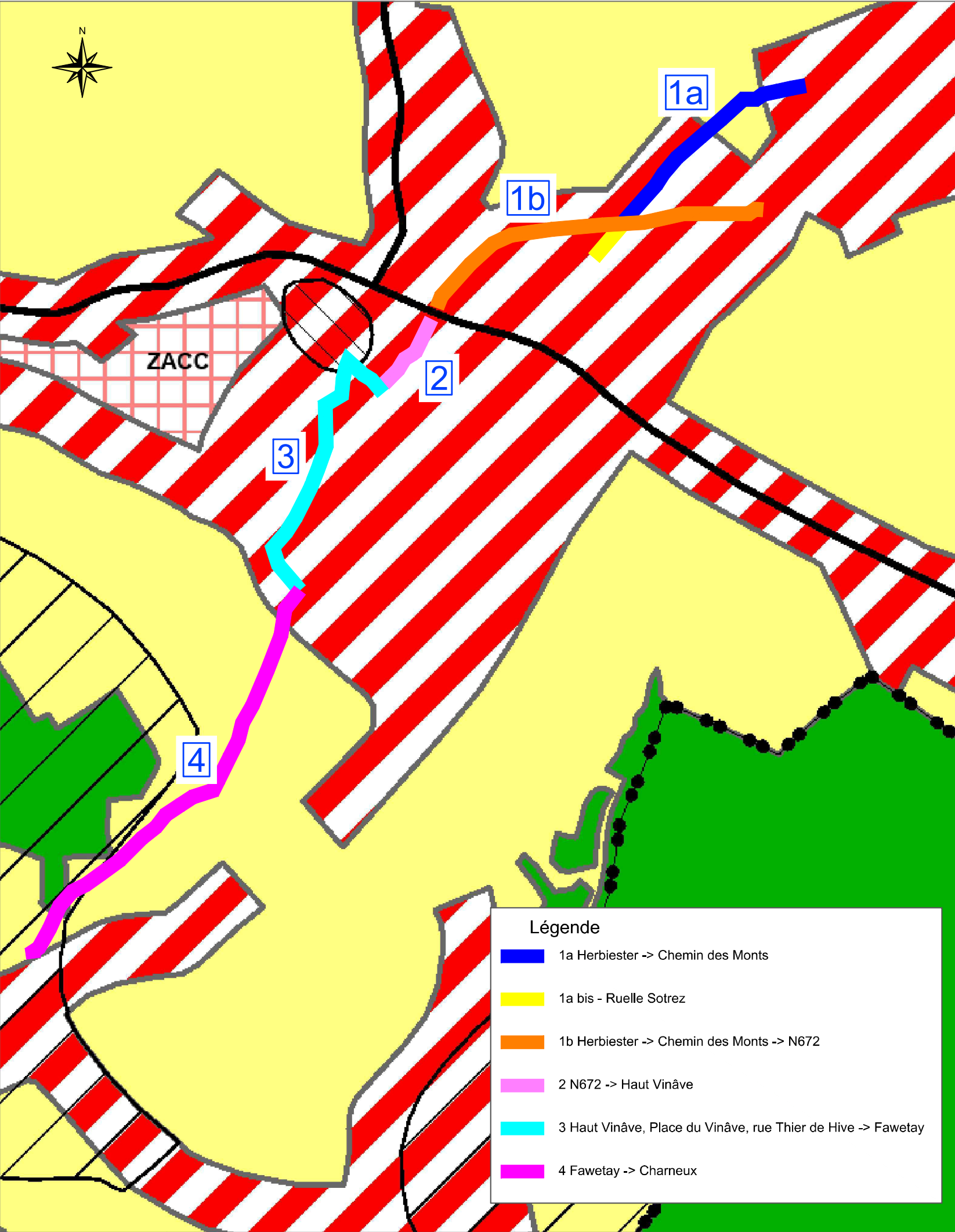
En passant par le centre de Jalhay disposant de services et de commerces, leur accès sera facilité. Le respect des accès agricoles fait partie intégrante du projet. L'économie locale est donc protégée voire favorisée.

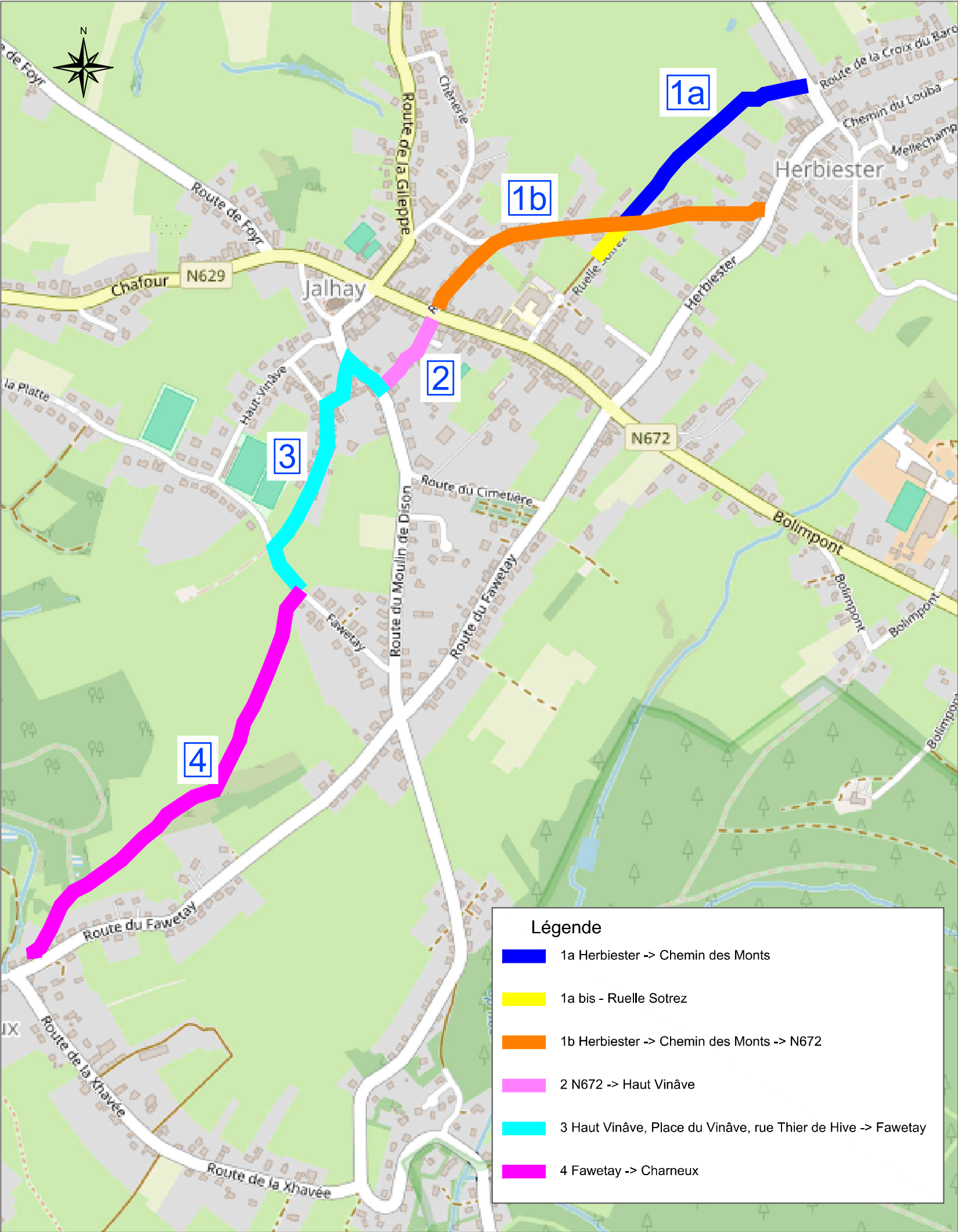
H. Intégration du projet dans l'environnement

L'intégration du projet dans le paysage est réalisée grâce à l'absence de modifications de relief du sol et à la préservation de la végétation accompagnant le tracé.

Annexes

1. Localisation sur les cartes du contexte (sous fond IGN et photo aérienne)
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur (Cf. description sous forme de tableau pour le cadastre et carte en annexe pour le plan de secteur)
3. Dossier photographique
4. Etat des lieux : Cf. dossier photographique et description du projet (annexe 7)
5. ~~Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévues~~
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune : la seule piste cyclo-piétonne en site propre est le RAVeL L44A et les tronçons du tour du Lac de La Gileppe
7. Description des tronçons sous forme de tableau
8. Description des tronçons sous forme de cartes





A2025127-JALHAY12702

Août 2026

PCDR-Fiches projet-L1-M-05

Création de la voie lente intervillageoise entre Herbiester, Jalhay et Charneux

Dossier photos

Description du nord vers le sud

Tronçon 1a (Chemin vicinal n°44) : Herbiester -> Chemin des Monts

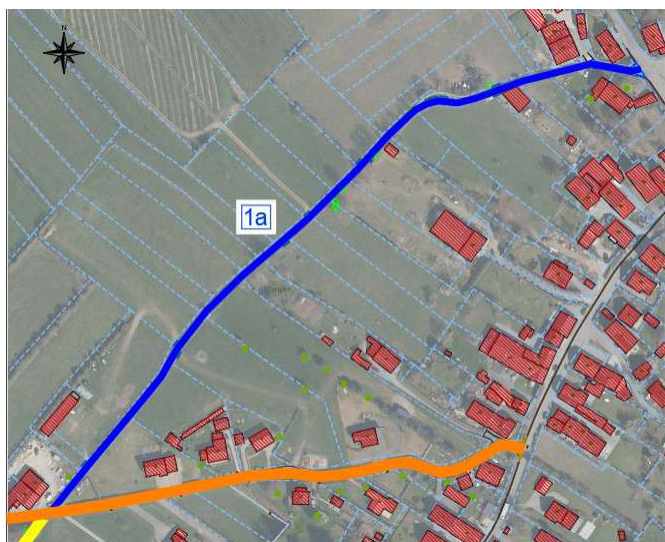


Photo n°1



Photo n°2

Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



Photo n° 9



Photo n° 10



Photo n° 11



Photo n° 12



Photo n° 13



Photo n° 14



Photo n° 15



Photo n° 16



Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20



Photo n° 21



Tronçon 1b (Chemins vicinaux n° 58 et n° 45) : Herbiester -> Chemin des Monts-> N672



Photo n°22- Ruelle Sotrez



Photo n°23- Ruelle Sotrez - Chemin des Monts



Photo n°24



Photo n°25



Tronçon 2 (Chemin vicinal n° 45) : N672 -> parking maison communale -> Haut Vinêve

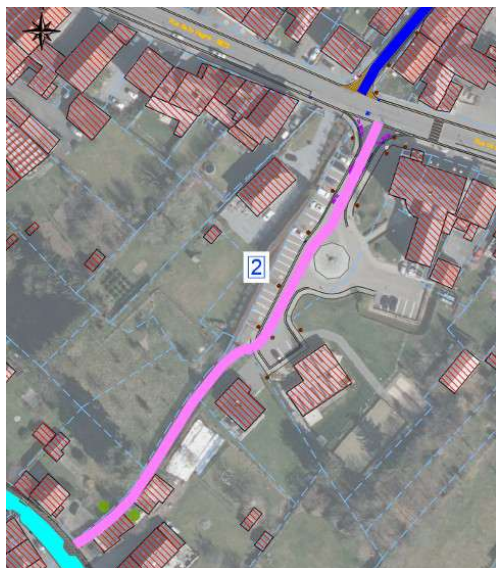


Photo n° 26



Tronçon 3 (Chemins vicinaux n°8, n°47 et n°22) : Haut Vinâve-> Place du Vinâve -> rue Thier de Hive -> Fawetay



Photo n°27



Photo n°28



Photo n°29



Photo n° 30



Photo n° 31



Photo n° 32



Tronçon 4 (Chemin vicinal n° 61) : Fawetay -> Charneux

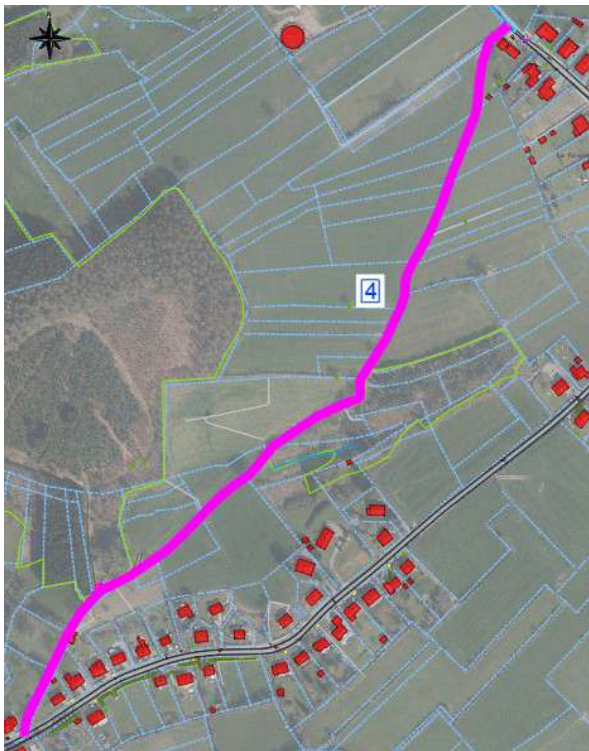


Photo n° 33



Photo n° 34



Photo n° 35



Photo n° 36



Photo n° 37



Photo n° 38



Photo n° 39



Photo n° 40



Photo n° 41



Photo n° 42



Photo n° 43



Photo n° 44



Photo n° 45



Photo n° 46



Photo n° 47



Photo n° 48



Photo n° 49

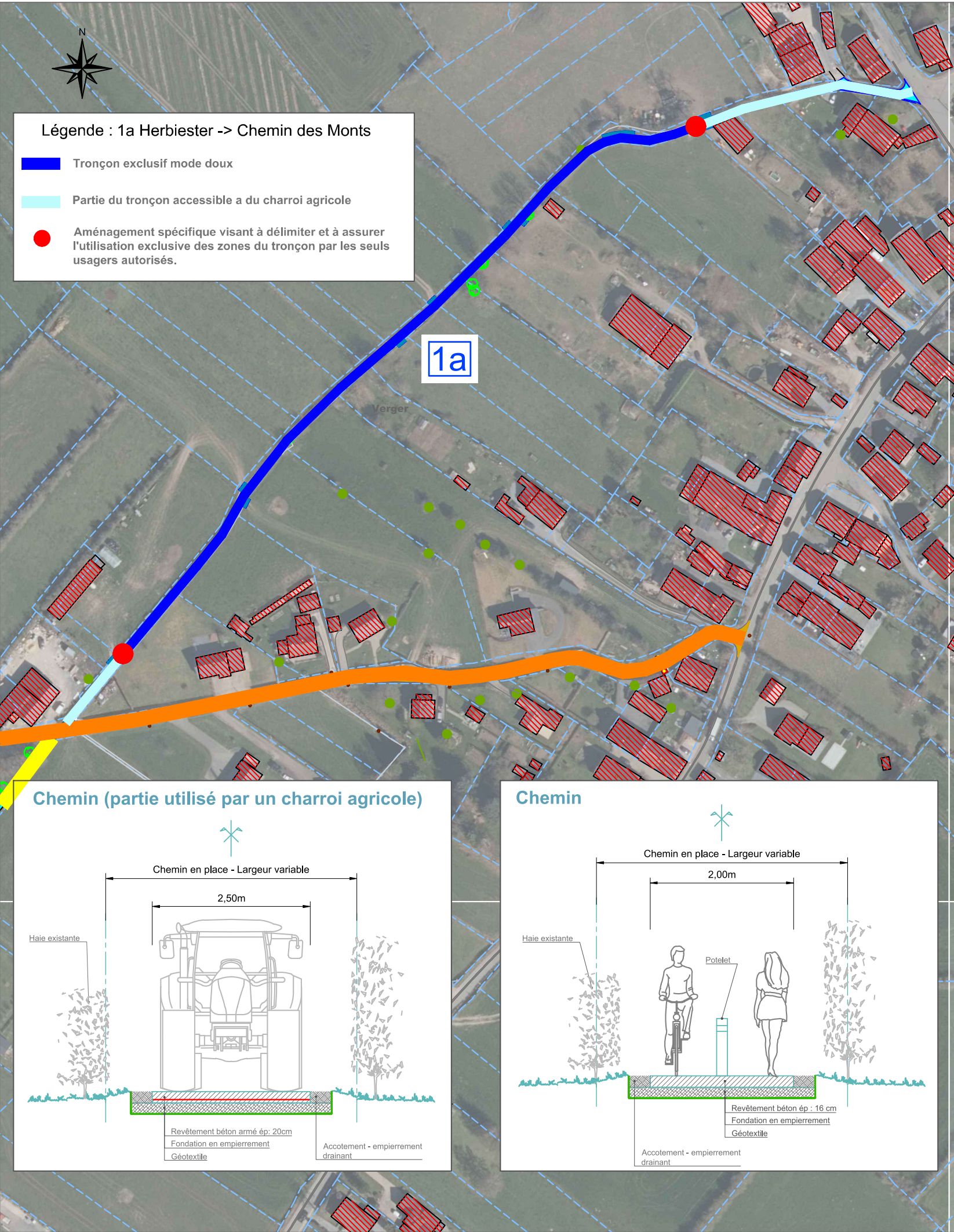


Photo n° 50

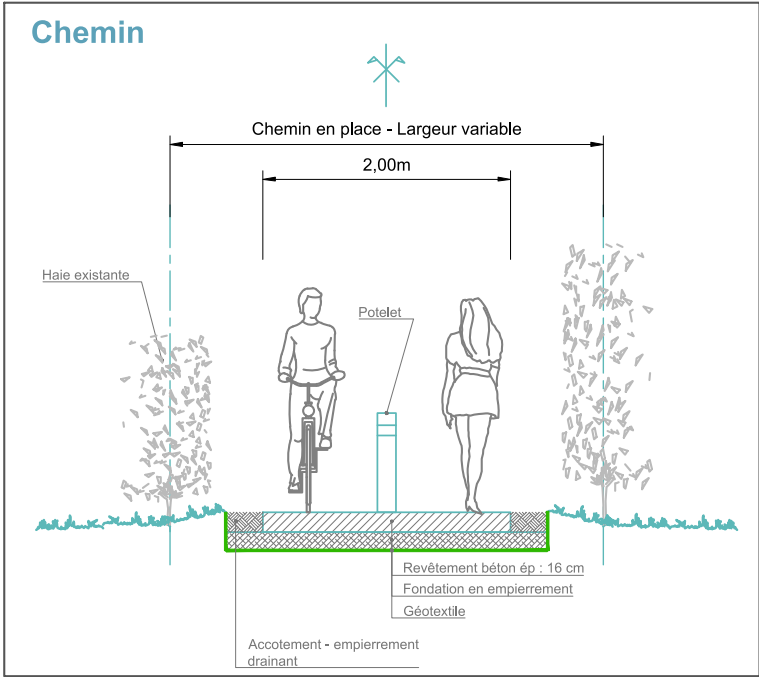
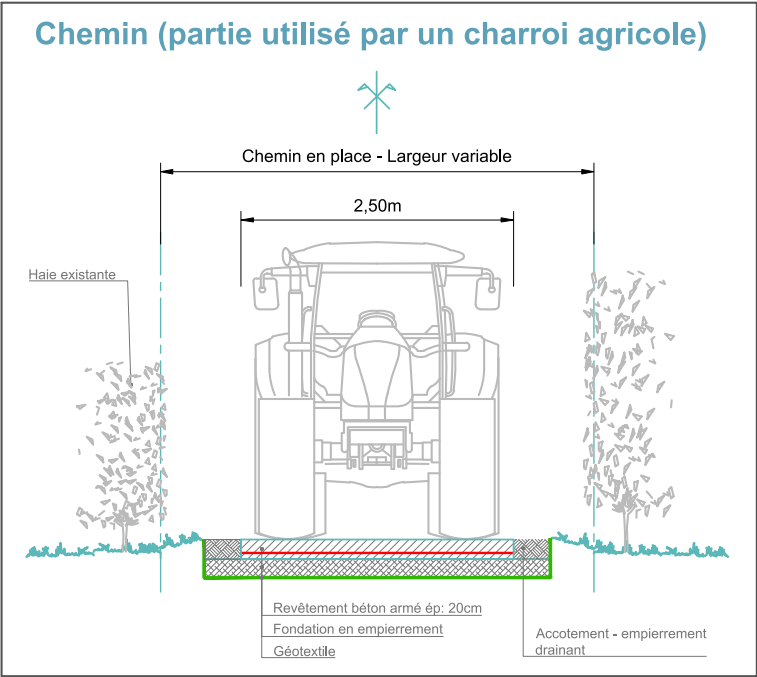


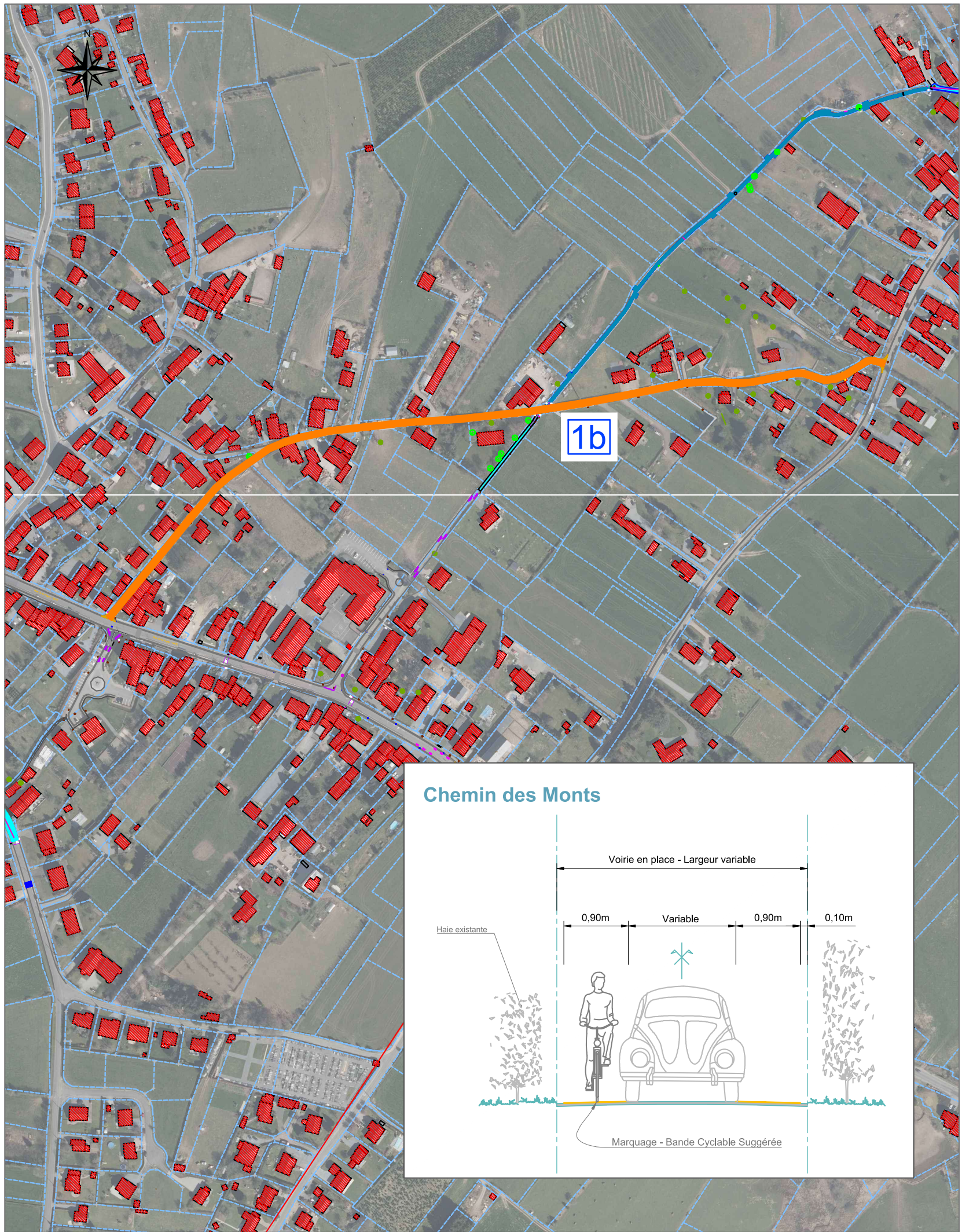
ANNEXE 6
Description des tronçons du nord vers le sud

N°	Tronçon	Longueur (en m)	Situation de droit - état	Etat des lieux	Situation de droit - à faire	Situation projetée	Informations complémentaires
1a	Entre le carrefour Herbiester et Route de la Croix du Baron et le Chemin des Monts (n°27)	465	Zones d’habitat à caractère rural et agricole (+/- 435m) Chemin vicinal n°44 et Domaine public, largeur variable entre 2,2m et 3m. Zone de haies remarquables Carte archéologique (+/-50m) Axe de ruissellement faible à l'extrémité nord	Route communale revêtue sur +/-30m Chemin rural en terre/empierrement sur le reste +/-435m. Utilisé occasionnellement à des fins agricoles	Identification et réalisation des emprises - -> décret voirie le cas échéant	Piste cyclo-piétonne tarmac (+/-30m) depuis Herbiester et début du chemin rural. Piste cyclo-piétonne en béton sur le reste du parcours avec charroi agricole autorisé aux extrémités du tronçon pour l’accès aux parcelles	Plan de géomètre sur 727m existe, datant de 2017
1b	Entre la Salle de la Jeunesse d'Herbiester et la N672 (rue de la Fagne) =Chemin des Monts	725	Zones d’habitat à caractère rural Chemin vicinal n°58 et 45 (largeur variable entre 3,5m et 4m) Zone de haies remarquables Carte archéologique Axe de ruissellement faible au niveau de la N672	Routes communales revêtues 3 intersections	Identification et réalisation des emprises - -> décret voirie le cas échéant	Marquage de bandes cyclables suggérées (BCS) et de pictogrammes (vélo et chevrons)	
2	Entre la N672 (parking de l'Administration communale) et le Haut-Vinâve n°1 = Haut-Vinâve	180	Chemin vicinal n°45 (2m de large) et 8 (largeur variable entre 5,2m et 7,5m) Domaine public (+/-2m en moyenne) Zone de haies remarquables Carte archéologique Axe de ruissellement faible tout au long de ce tronçon	Place du Haut-Vinâve revêtue refaite dans le cadre du 1er PCDR -inauguration en 2023 y compris 3 intersections	RAS	Partage de voirie Signalisation	
3	Entre le Haut-Vinâve n°1 et le Fawetay n°38F	650	Chemin vicinal n°46 (largeur variable entre 3m et 6,4m) et 22 (largeur variable entre 3,2m et 5,8m) Domaine public de 8,5m de large au minimum Zone de haies remarquables Carte archéologique Axe de ruissellement moyen et faible au début de ce tronçon	Routes communales revêtues 2 intersections	Identification et réalisation des emprises - -> décret voirie le cas échéant	Tronçon placé en zone 30 et ou zone partagée. Mise en œuvre adaptée de marquages et de signaux verticaux.	
4	Entre le Fawetay n°38F et Charneux (Route de Charneux n°31)	1000	1 aléa d'inondation faible correspondant à 1 CENN non classé	Chemin rural en terre/empierrement	Démontrer que malgré la présence de parcelles cadastrées (18 parcelles cadastrales côté sud, 17 parcelles cadastrales côté nord) le chemin est public. Il existe depuis plus de 30 ans : cadastre primitif de la Province de Liège (1830-1833), photos aériennes depuis 1850 Identification et réalisation des emprises --> décret voirie le cas échéant	Piste cyclo-piétonne en béton avec charroi agricole autorisé aux extrémités du tronçon pour l’accès aux parcelles	Plan de géomètre sur 314m existe, dantant de 2013
Longueur totale en mètres		3020					



Exemples de mise en oeuvre réalisés sur le territoire de la commune de Jalhay.





PCDR de JALHAY

Fiche Projet L1-M-05



CREATION DE LA VOIE LENTE INTERVILLAGEOISE ENTRE HERBIESTER, CHARNEUX ET JALHAY

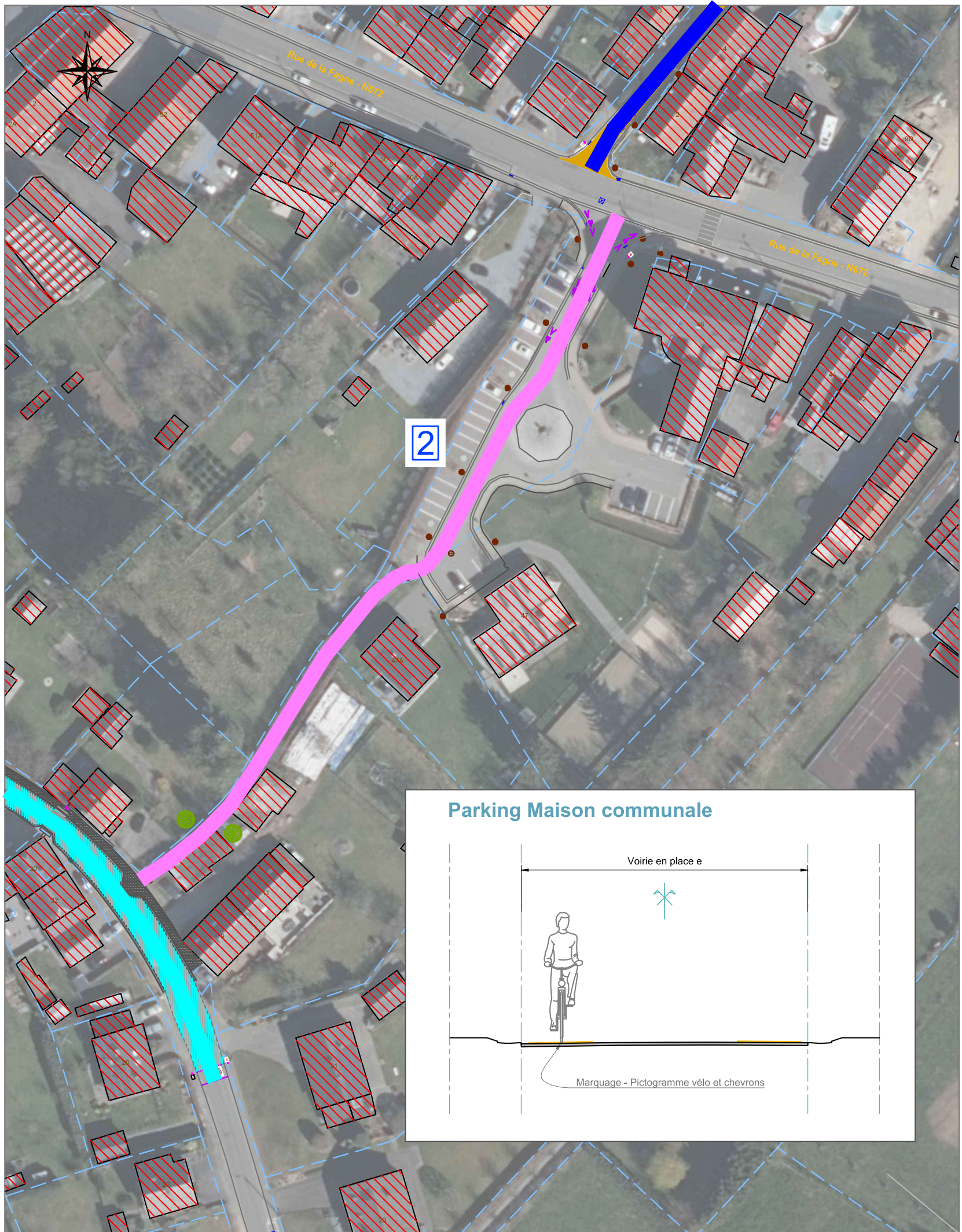
Situation projetée

1b - Herbiester -> Chemin des Monts -> N672

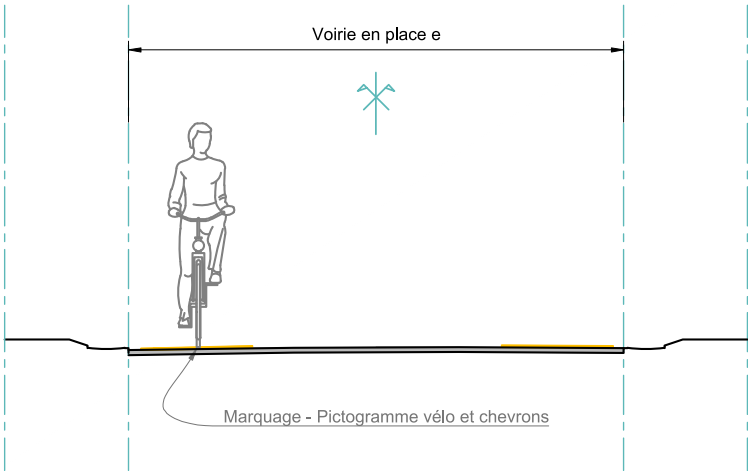
Août 2026

Echelle: /

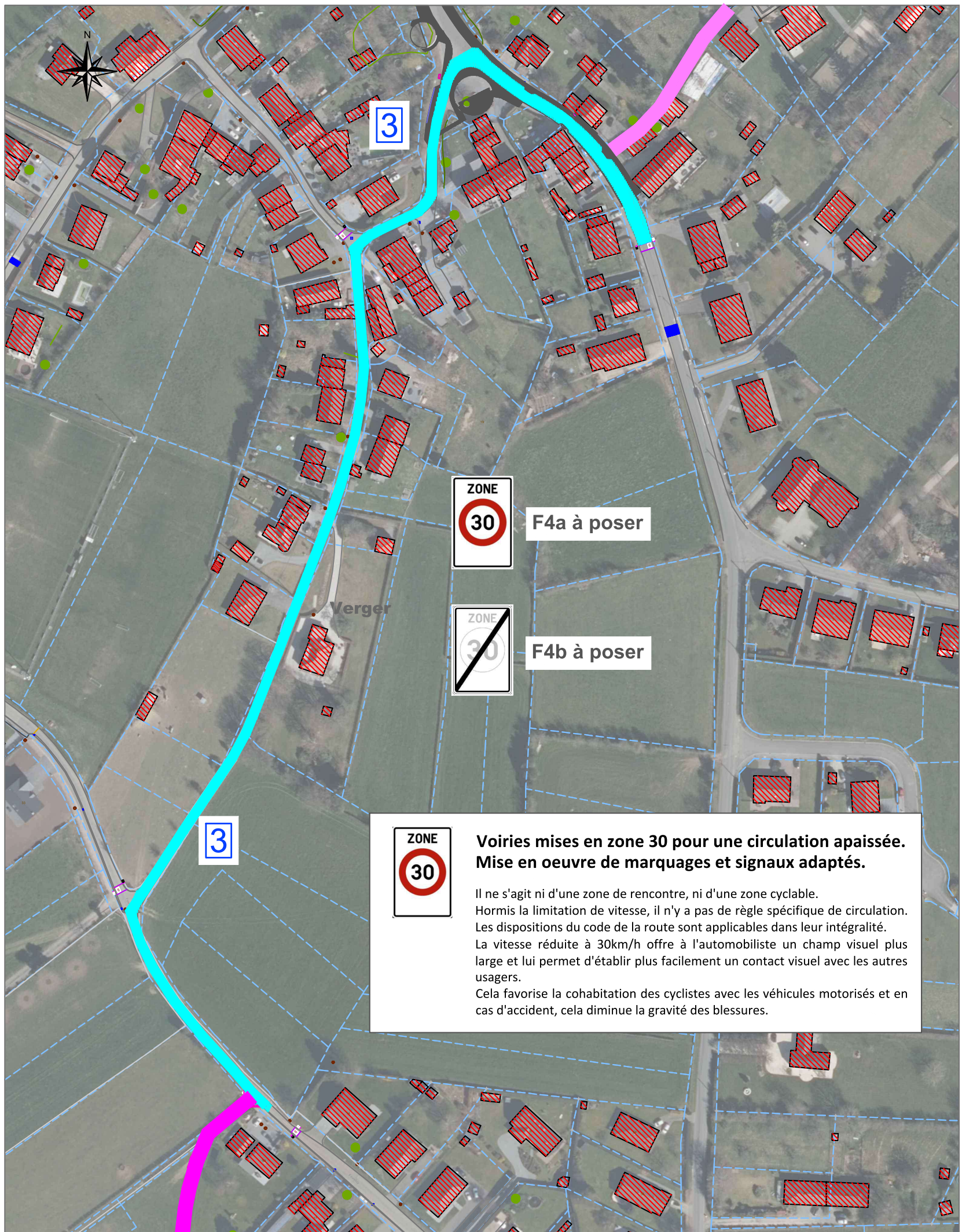




Parking Maison communale



PCDR de JALHAY Fiche Projet L1-M-05 	CREATION DE LA VOIE LENTE INTERVILLAGEOISE ENTRE HERBIESTER, CHARNEUX ET JALHAY Situation projetée 2 - N672 -> parking de la maison communale -> Haut Vinâve	Août 2026 Echelle: / 
--	---	--



PCDR de JALHAY

Fiche Projet L1-M-05

CREATION DE LA VOIE LENTE INTERVILLAGEOISE ENTRE HERBIESTER, CHARNEUX ET JALHAY

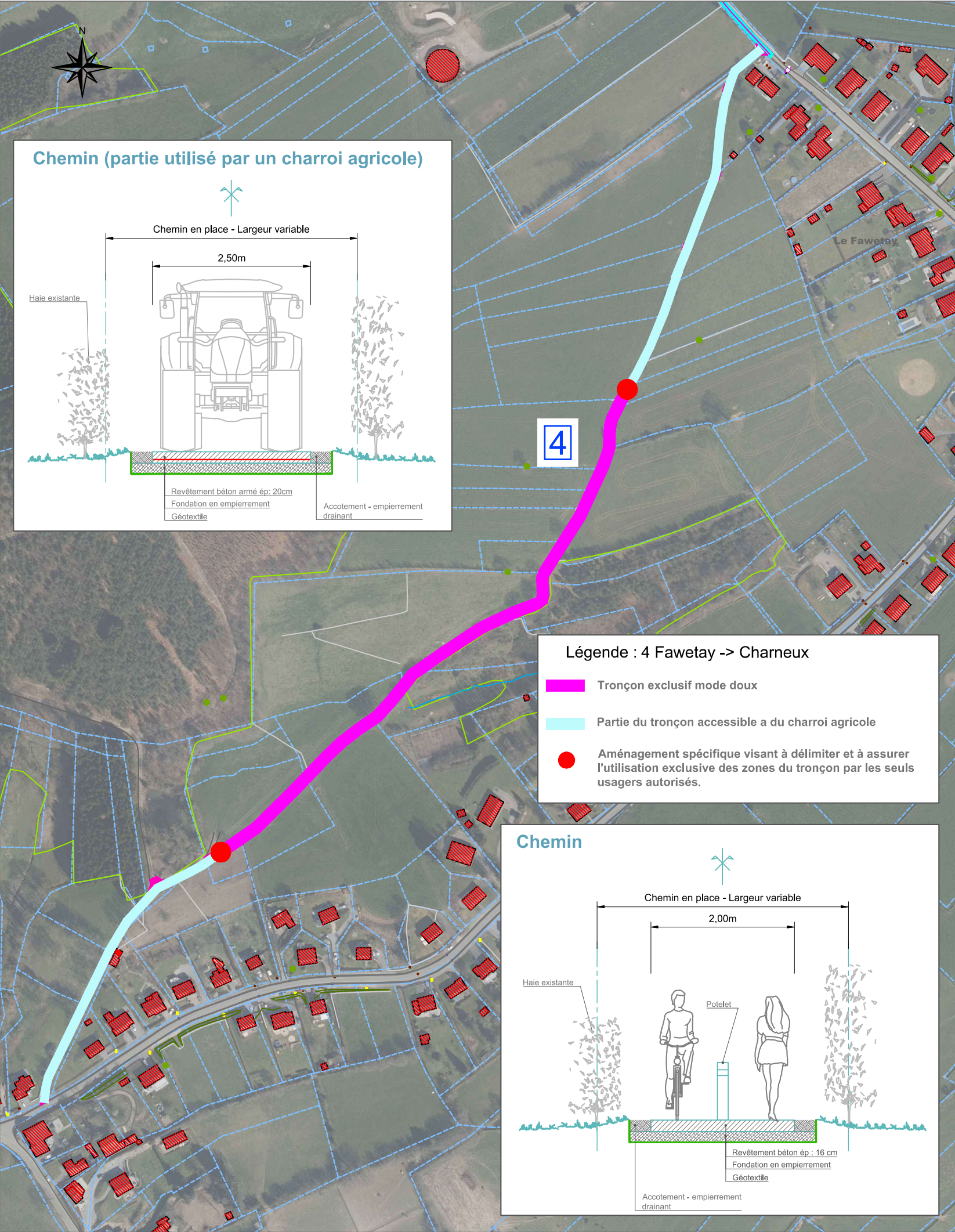
Situation projetée

3 - Haut Vinâve -> Place du Vinâve -> rue Thier de Hive -> Fawetay

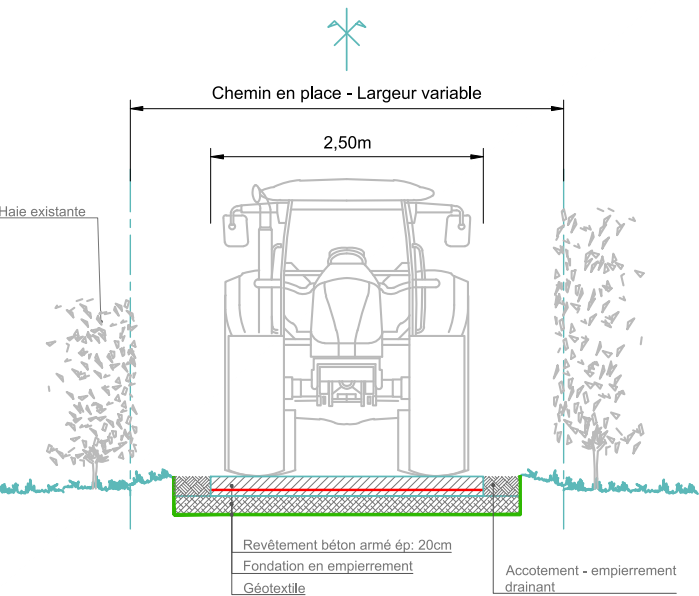
Août 2026

Echelle: /





Chemin (partie utilisé par un charroi agricole)



Légende : 4 Fawetay -> Charneux

- Tronçon exclusif mode doux
- Partie du tronçon accessible a du charroi agricole
- Aménagement spécifique visant à délimiter et à assurer l'utilisation exclusive des zones du tronçon par les seuls usagers autorisés.

Chemin

